

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



Réunion publique de concertation
Réunion du 11 janvier 2016

1. Pourquoi et comment élaborer un PLU ?

2. Modalités de concertation

3. Présentation des conclusions du diagnostic et du PADD

Un document d'urbanisme pour ...

- Se **mettre en cohérence avec la législation** : Grenelle de l'Environnement, loi ALUR, SDRIF...
 - Nota : la loi ALUR rend caducs les POS qui n'ont pas été mis en révision, le PLU doit être approuvé en mars 2017
- Maîtriser le développement de **l'habitat** en y intégrant les besoins de toutes les catégories de population
- Intégrer les **enjeux environnementaux** (biodiversité, gestion de l'eau et de l'énergie) et préserver les **caractéristiques rurales et paysagères**
- Pendre en compte **les risques** naturels et technologiques

Quelle différence avec le POS ?

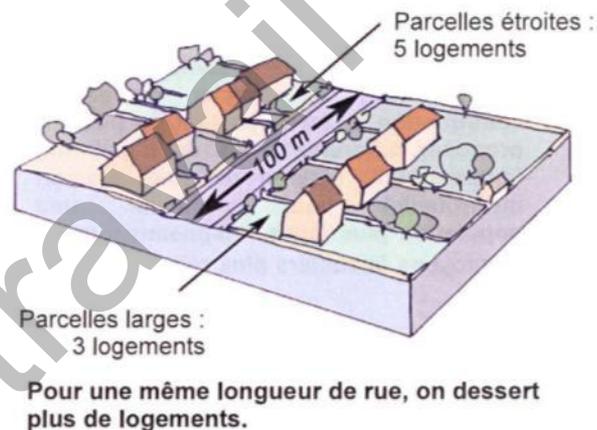
Partager – Projet – Programmation – Protection

Le PLU permet une réflexion sur le devenir du territoire :

- Il prend une **dimension supra-communale** : association des PPA, des communes voisines, compatibilité avec les documents de planification de niveau intercommunal
- Il permet d'élaborer **une stratégie de territoire** à travers la définition d'un projet politique, le PADD. En découle ensuite les outils réglementaires (zonage, règlement...)
- Il met l'accent sur la planification, **l'analyse des besoins** et la prévision des intentions futures
- Il permet la mise en place d'une **programmation** et de principes d'aménagement plus détaillés
- Il a pour objectif de **maîtriser et de protéger l'espace**

Le PLU est un document réglementaire qui doit prendre en compte le contexte législatif

- La loi SRU (13 décembre 2000) puis la loi UH (2 juillet 2003)
 - > **Densité et étalement urbain** : économiser l'espace et préserver les espaces naturels et agricoles, réduire les coûts en matière de réseaux et déplacements
 - > **Mixité sociale et fonctionnelle** : diversifier l'offre de logement, équilibre entre l'emploi et l'habitat, gestion optimisée des équipements
 - > **Environnement** : prendre en compte les risques, les caractéristiques locales
- Le Grenelle de l'Environnement (12 juillet 2010)
 - > Renforcement de l'**intercommunalité**
 - > Prise en compte des **Trames Vertes et Bleues**
 - > Priorité à la **gestion économe** de l'espace, à la densification
 - > Intégration des **enjeux énergétiques et climatiques**
- La loi ALUR
 - > Densifier en **zone urbaine**, pour construire là où sont les besoins
 - > Lutter contre l'**étalement urbain**



limiter l'étalement urbain



Diversifier l'offre en logement

Le PLU est un document réglementaire qui doit prendre en compte le contexte supra-communal

- Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)** Seine-Normandie – nov 2009
 - Respect des orientations liées à la gestion de l'eau (pollution, ressource, inondation...)
- Le **Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE)** – dec 2012
 - Respect des orientations liées aux questions de pollution, de changement climatique, de confort sanitaire
- Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** – oct 2013
 - Identification des réservoirs et des corridors écologiques
- Le **Schéma Directeur Régional d'Île de France (SDRIF)** – dec 2013
 - Définition des orientations en matière d'urbanisme, habitat, environnement...
- Le **Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France (PDUIF)** – juin 2014
- Le **Schéma Départemental d'Aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY)**

Orientations du SDRIF

POLARISER ET EQUILIBRER :

- Densification : Espace urbanisé à optimiser : densification de 10% du tissu urbain existant (pastilles)
- Extension de l'urbanisation de 5% (nouveaux espaces à urbaniser)
2,21 hectares possible à urbaniser (superficie des espaces urbanisés au sens strict *5%)
Non application de l'extension supplémentaire de l'urbanisation de 5% autour de la gare de Ménerville (dans un rayon de 2 km)

PRESERVER ET VALORISER :

- Préserver les unités d'espaces agricoles cohérentes.
- **Interdire l'urbanisation à moins de 50 mètres des lisières** de massifs boisés de plus de 100 hectares.

Carte de destination générale des différentes parties du territoire



Polariser et équilibrer

 Espace urbanisé à optimiser

Préserver et valoriser

 Les espaces agricoles

 Les espaces boisés et les espaces naturels

Source : SDRIF, Ile-de-France 2030 - Carte de destination générale des différentes parties du territoire – IAU idf 2013)

Le PLU est un document qui suit une procédure

La procédure

PHASE 1 : Travail et réflexion



Réunions du **groupe de travail**

- Élaboration du diagnostic
- Définition des objectifs
- Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Travail sur le zonage et le règlement

Présentation du projet de PLU aux services de l'Etat et aux Personnes Publiques Associées

→ **Bilan de la concertation et Arrêt du PLU par délibération du Conseil Municipal**

PHASE 2 : Consultation

- Consultation des services de l'Etat et Personnes Publiques Associées (3 mois)
- Consultation de la population = **Enquête publique** (1 mois)

Le groupe de travail analyse et tire le bilan de la consultation
Il apporte les éventuelles modifications.

→ **Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal**

- Mesures de publicité dans les journaux
- Contrôle de légalité du Préfet

Le PLU est alors opposable aux tiers. Il s'appliquera donc à toute demande et autorisation d'urbanisme.

Possibilités d'évolution

- Révision,
- Révision simplifiée,
- Modification

Contenu du PLU

- Le Rapport de Présentation
- Le PADD
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Les plans de zonage
- Le règlement

1. Pourquoi et comment élaborer un PLU ?

2. Modalités de concertation

3. Présentation des conclusions du diagnostic et du PADD

Une concertation tout au long de l'élaboration

- La concertation est ouverte à tous
- Une occasion pour la population de s'informer et d'échanger
- La recherche d'une vision partagée autour d'un projet d'intérêt général



Comment s'informer sur le projet ?

- Documents prochainement disponibles en mairie
- Panneaux de concertation, bulletin municipal, boîtage, panneaux communaux ...

Quelles modalités particulières retenues ?

- Parutions dans le bulletin communal
- Mise à disposition d'un registre
- Mise à disposition des documents de travail
- Tenue de réunions publiques

Comment réagir au projet ?

- Courriers, registre d'observation
- Enquête publique (prise en compte des demandes sous contrôle d'un commissaire-enquêteur puis réunion d'examen des remarques)
- Concertation possible jusqu'à l'arrêt du projet et pendant l'enquête publique



Quels effets de la concertation

Au vu des remarques recueillies tout au long de l'élaboration du projet :

- Réponses de la mairie
- Le conseil municipal tirera le bilan de la concertation
- Eventuel réexamen de certaines orientations du projet de PLU avant son arrêt par le CM et le passage en enquête publique

1. Pourquoi et comment élaborer un PLU ?
2. Modalités de concertation
3. **Présentation des conclusions du diagnostic et du PADD**

Le diagnostic

Objectif : à partir d'une analyse multithématique, identifier les atouts et menaces du territoire, pour déterminer les capacités de développement du territoire

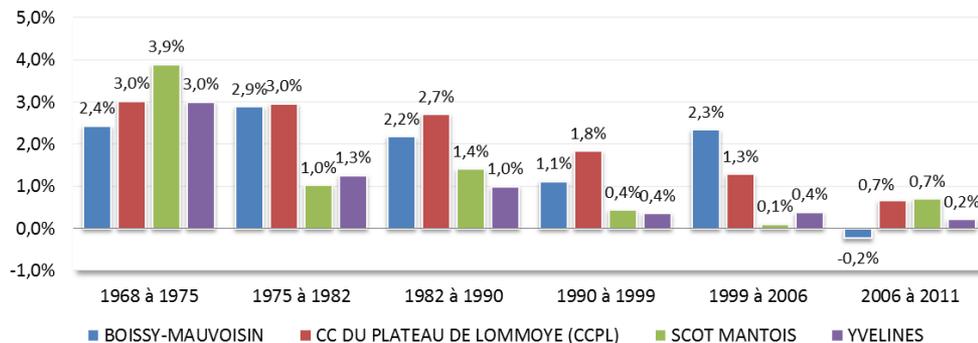
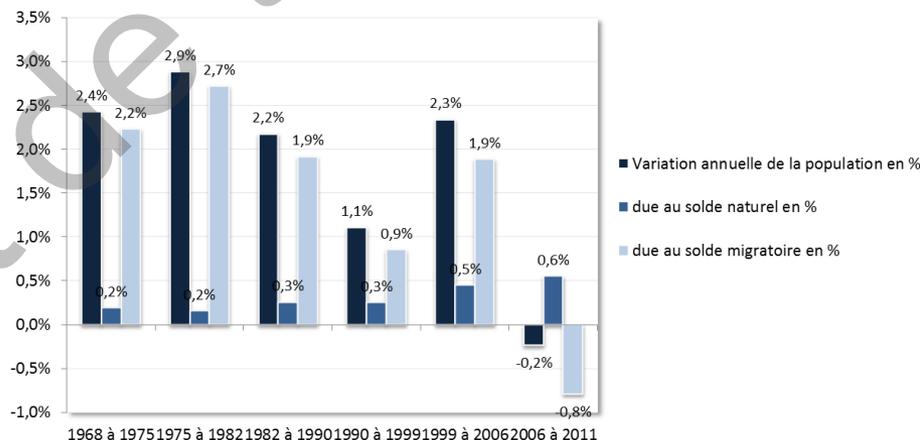
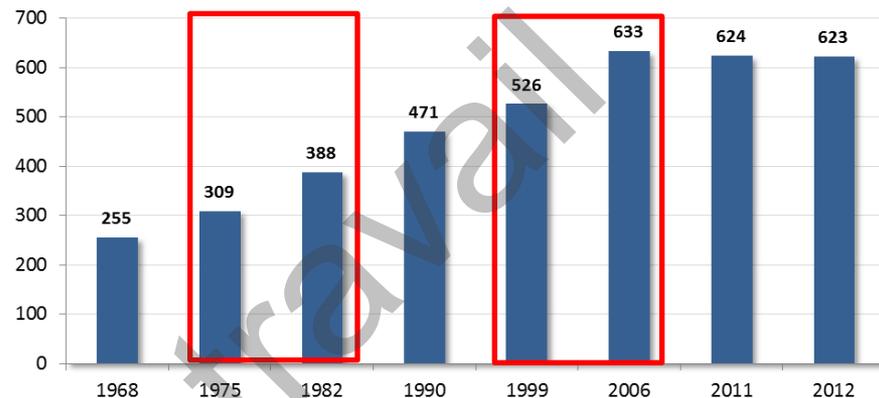
Quelle évolution de la population ?

- 623 habitants. **Augmentation de la population** depuis les années 60, pic de croissance dans les années 70's (+2,9%), second pic au début des années 2000 (+2,3%), **Stagnation, puis baisse de population** depuis 2006.

- Taux de croissance démographique **en dessous de la moyenne** de la CCPL hormis en 1999

- Evolution **due au solde migratoire** dans les années 70 à 2000. **Départ de population** depuis 2006 mais solde naturel en légère hausse.

Evolution de la population



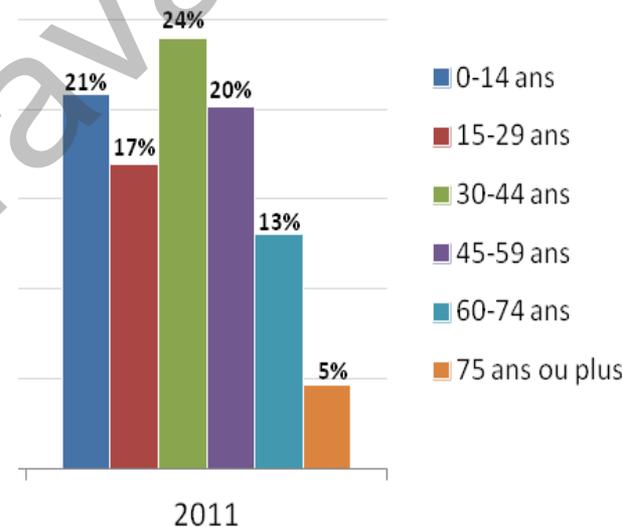
↳ Favoriser l'accueil d'une population diversifiée et renouvelée, pour conserver l'attractivité du territoire et ces équipements

↳ Maîtriser le développement démographique pour éviter une croissance non supportable au regard de la capacité des équipements

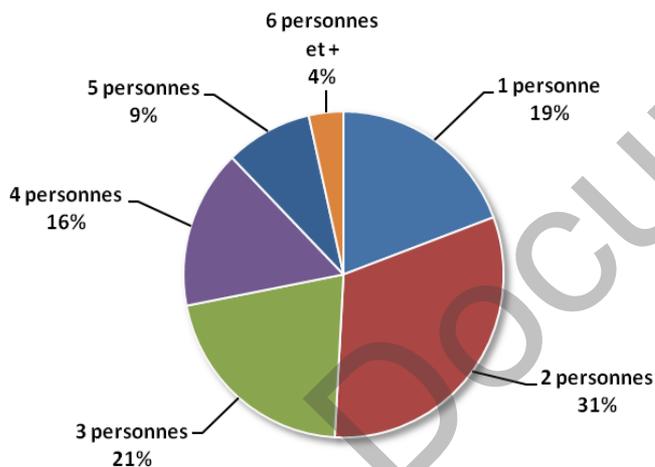
Quelles caractéristiques de la population ?

- **Léger vieillissement de la population** : part des 60 ans et plus en augmentation depuis 1999
- **Part importante** des 30-44 ans par rapport à la CCPL et au département, inversement plus faible part des 45-59 ans
- Une taille des ménages en **baisse irrégulière** (mais desserrement global de la population).
- 50% de petits ménages, 50% de grands ménages. Une forte part des ménages de **2 personnes** (31%), toutefois des **familles de 3 et 5/6 personnes**, en proportion légèrement supérieure à la CCPL sur le territoire communal

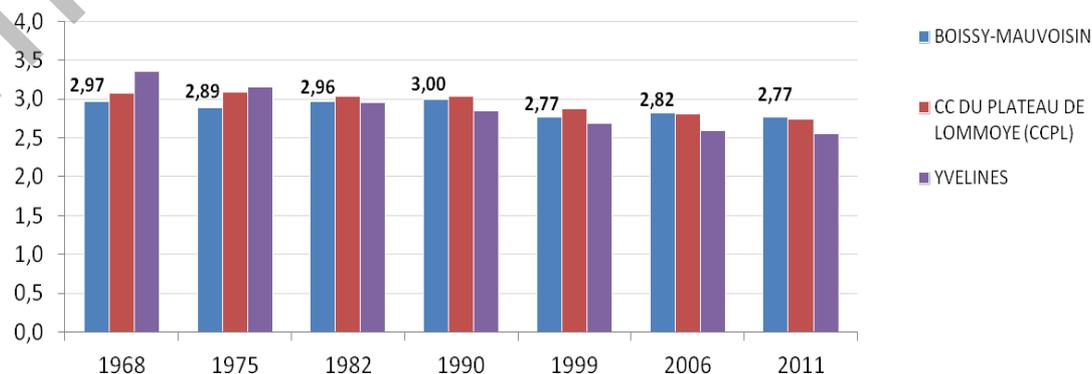
Répartition par tranche d'âge de la population en 1999 et 2011



Taille des ménages sur la commune en 2011

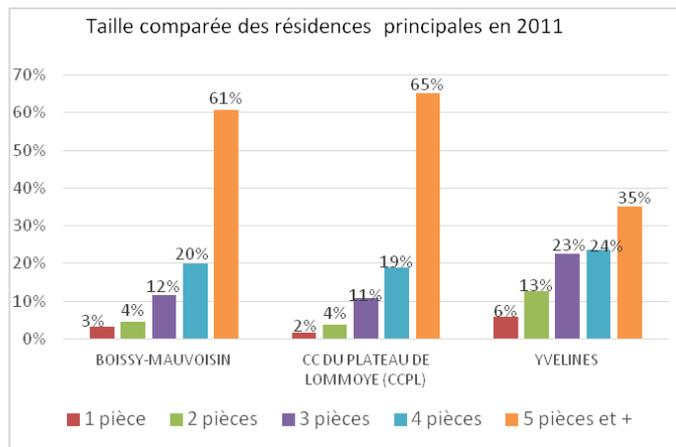
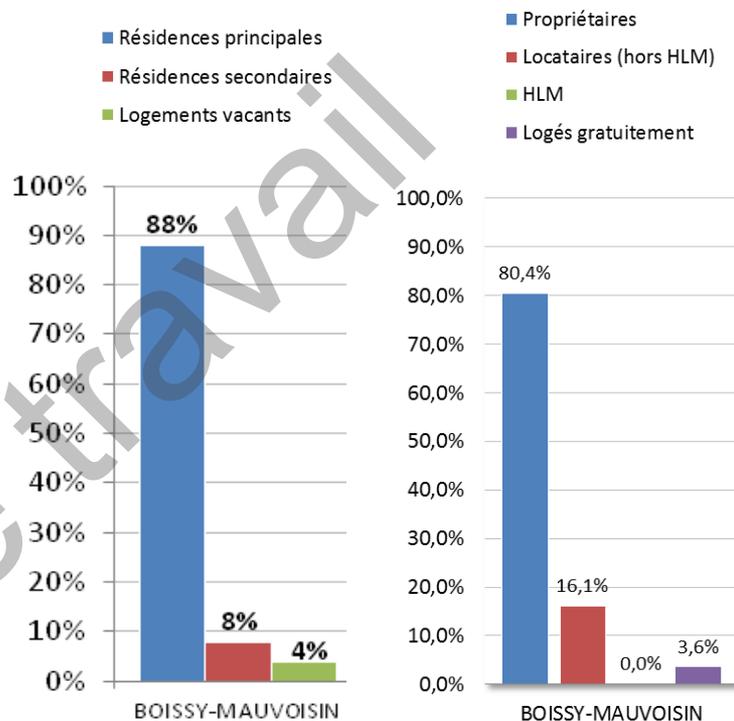


Evolution comparée de la taille moyenne des ménages



Quelles caractéristiques du logement?

- Parc de logement majoritairement composé de logements individuels (91%)
- Parc de logements constitué de **résidences principales** (88%) en **accession à la propriété** (80%), présence de logements locatifs (16%), aucun logement social conventionné
- Faible part de logements vacants (4%) moyennes supra-communales et nationales plus élevées (>5%)
- Taux de résidences secondaires encore important (8%) mais diminution constante de leur nombre (11% en 99)
- **Taille des logements relativement grande** (61% ont plus de 5 pièces)
- Moyenne de construction : **2,6 logements par an** entre 2003 et 2012 (données Sitadel), sur une surface plutôt basse, moyenne de 119m² (140m² pour la CCPL, 90m² pour les Yvelines)



↳ Adapter l'offre de logements aux besoins, varier les typologies de logement et les statuts d'occupation afin de favoriser les différents parcours résidentiels

↳ Optimiser les espaces de renouvellement urbain pour limiter la consommation foncière

Quels risques et contraintes ?

Risques naturels :

Aléas retrait-gonflement des argiles

Risques technologiques :

- Passage de canalisation de gaz et d'hydrocarbures (Trapil, total)
- Aucun site potentiellement pollué recensé dans les bases de données de la DRIEE



Aléas retrait-gonflement des argiles

■ Faible

■ Moyen

■ Fort

□ A priori nul

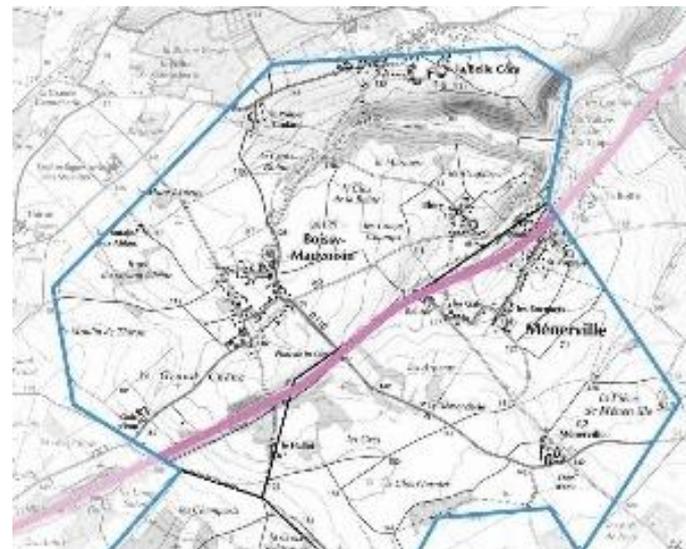
Risques technologiques

■ Canalisations de fluide sous pression

Problématique de gestion de l'eau

Des nuisances sonores élevées : bande de 250 mètres affectés par le bruit

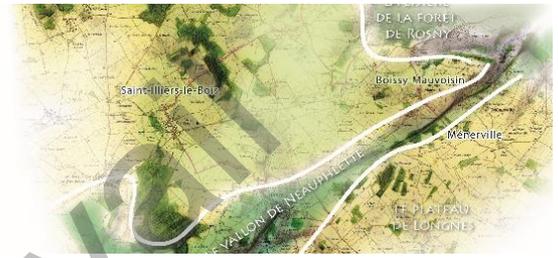
Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1 	350 m
2 	250 m
3 	100 m
4 	30 m
5	10 m



↩ Avoir une politique de protection des biens et des personnes

Quel paysage ?

Entre vallon et plateau agricole



Le village et les hameaux, des repères dans les grands espaces de culture

Dans le vallon, des tableaux verdoyants, associant bois, prairies et petites parcelles de céréales

La voie ferrée Paris-Cherbourg se fond relativement discrètement dans le relief

Quelle caractérisation des espaces naturels ?



- | | | | |
|---|------------------------------------|---|---------------------|
|  | 222 Vergers et petits fruits |  | 512 Plans d'eau |
|  | 231 Prairies |  | Hydrographie |
|  | 311 Forêts de feuillus |  | Alignement d'arbres |
|  | 312 Forêts de conifères |  | Fossé |
|  | 321 Pelouses et pâturages naturels |  | Haie |
| | |  | Ripisylve |

↪ *Le petit patrimoine naturel (haies, vergers, cœur de nature...) doit faire l'objet de protection pour être maintenu*

Petits bosquets en « patchwork »



Cours d'eau



Espace arboré privé



Pourquoi venir s'implanter sur le territoire ?

- Un territoire rural recherché pour sa quiétude, son cadre de vie en fort contraste avec la densité de la région parisienne,
- Des prix immobiliers restant attractifs vis-à-vis de la région parisienne mais une attention à porter sur le nombre de biens en vente actuellement
- Une **bonne accessibilité** avec l'A13 et la gare de Bréval : un accès vers la ville de Mantes-la-Jolie et la capitale, ainsi qu'à de grands pôles d'emplois (la Défense, la vallée de la Seine, Saint-Quentin-en-Yvelines...), une proximité avec la Normandie...
- Un **cadre de vie** agréable : des espaces de nature à proximité, un bâti ancien et un petit patrimoine témoin de l'histoire de la commune
- Toutefois une absence de commerce impliquant de se déplacer vers les territoires voisins



 *Des atouts du territoire pour l'implantation résidentielle,
à maintenir pour ne pas aller vers la banalisation du territoire*

Un territoire uniquement résidentiel ?

- Le territoire dispose avant tout d'une **vocation d'habitat**
- L'activité y est présente, essentiellement dans le domaine agricole, artisanal et tertiaire
- Une présence d'exploitations agricoles orientées vers la production céréalière,
- Les équipements sont présents et permettent d'accueillir une vie locale (mairie, école, cantine, terrain sportif, salle des fêtes...), ils sont partagés avec la commune voisine de Ménerville



- ↪ *Le PLU doit encourager le maintien des activités et des équipements existants, facteur de dynamisme local*
- ↪ *Protéger l'activité agricole (exploitation et surfaces nécessaire à la viabilité des activités), vecteur de maintien des paysages et de la vie locale*

Commune de
Boissy-Mauvoisin
PLAN LOCAL D'URBANISME
Exploitants agricoles

1:5 000

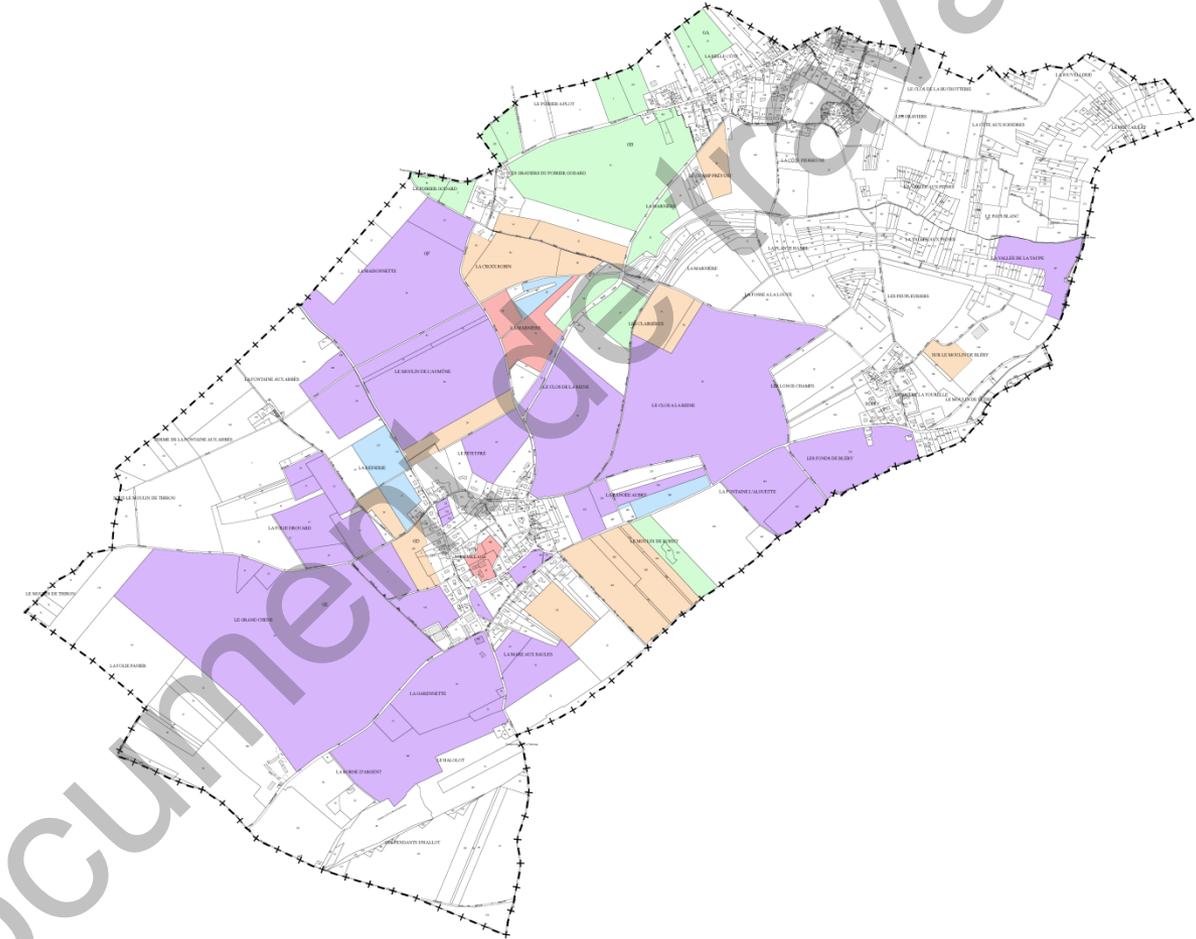
Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal en date du 15/06/2017
adoptant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Boissy-Mauvoisin
Le Maire,

ARRÊTÉ N°...
APPROUVÉ LE...



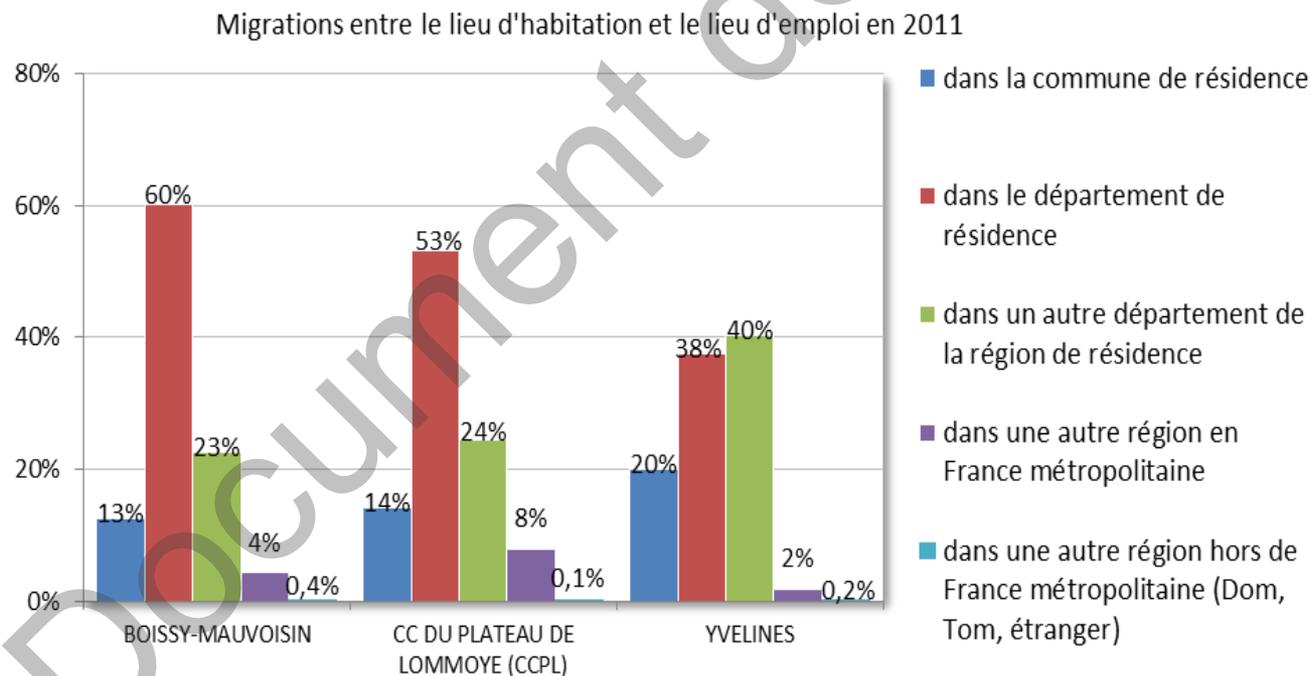
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5



0 100 200 300 400 500 mètres

Des actifs mobiles

- Quelques emplois présents sur la commune mais 60% des navettes domicile-travail effectuées dans le département, 23% vers un autre département
- Une faible part des actifs travaillant sur la commune (13%, part comparable à celle de la CCPL).



Quelle organisation de l'urbanisation ?

Un bourg et la Belle-Côte, le hameau de Bléry, les constructions isolées du Poirier Godard



Extension récente



Urbanisation ancienne



Synthèse des atouts

- Le territoire bénéficie d'une bonne accessibilité avec la proximité de A13 et de la gare de Bréval
- Le territoire possède quelques **équipements locaux**, tels que la mairie, l'école, la cantine et le terrain de sport
- La **qualité du cadre de vie**, le **coût abordable du foncier** et la **proximité des grands pôles d'emplois franciliens** font partie des attraits mais peuvent entraîner une certaine pression foncière qui doit être maîtrisée, pour conserver un développement cohérent du territoire et protéger les terres agricoles
- Les liaisons douces doivent être confortées

Synthèse des menaces

- Une perte de population, un besoin de maintien des équipements
- Une légère tendance au vieillissement de la population, une nécessité de renouvellement des familles pour maintenir la vitalité de la commune
- Une problématique forte liée à la STEP
- Le territoire n'est que faiblement desservi par les TC, impliquant une dépendance à la voiture pour se déplacer,
- Sensibilité forte du territoire au regard de la **question agricole** (présence d'exploitations agricoles viables qu'il s'avère nécessaire de protéger)
- Présence de nombreux milieux naturels (boisements, fossés, parcs) mais de grands espaces cultivés avec peu de biodiversité : une nécessité de renforcer **la trame verte**

Le PADD

Il s'agit de l'une des pièces cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il traite le territoire dans sa globalité et requiert ainsi une approche globale et durable.

Il permet à la commune de fixer un cadre, une sorte de guide définissant les objectifs politiques que la commune se fixe. Pour asseoir ces principes, les autres pièces du PLU vont traduire de manière réglementaire ces objectifs.

- A. Maintenir la qualité de vie du village
- B. Définir la politique de l'habitat sur le territoire
- C. Préserver l'environnement
- D. Accompagner cette politique de l'habitat par une offre plus globale
- E. Tendre vers une amélioration de la mobilité

A. Maintenir la qualité de vie du village

1. Avoir une politique de préservation des emblèmes locaux

- Préserver les éléments du petit patrimoine et de l'histoire de la commune (église, mairie, calvaire, Statue de St-Pierre, ferme des Tourelles, habitations de la Fontaine aux Abbés ...)

2. Préserver le fonctionnement de la vie rurale, créer des lieux de convivialité et du lien social

- Améliorer le fonctionnement de la mairie et des salles associatives ainsi que son accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite en
 - Réfléchissant à une réorganisation de la mairie pour recréer une salle de réunion et de mariage...
 - Améliorant l'offre de stationnement aux abords de la mairie (2 places marquées au sol et sur le côté de la mairie)
- Favoriser le fonctionnement des commerces ambulants type petit marché local pour créer du lien social
- Faire perdurer la vie associative locale
- Favoriser la création d'aires de respiration au sein des tissus urbanisés :
 - Au niveau du bourg dans un souci de préservation des éléments naturels et paysagers (vergers, prairie...) et afin de favoriser un point de rencontre central desservi par des sentes et agrémenté d'une aire de jeux et d'un parcours de santé
 - Au niveau de la Belle-Côte dans le cadre d'un aménagement global, et en vue de créer des espaces de jeux pour les enfants en bas-âge et de rencontre pour les habitants (terrain de boule, espace de promenade...)

A. Maintenir la qualité de vie du village

3. Protéger la qualité paysagère et architecturale du territoire

- Préserver les points de vue paysagers et notamment les perspectives vallonnées
- Maintenir les coupures paysagères entre les hameaux du territoire et vers Ménerville
- Maintenir l'écran boisé ceinturant le hameau du Poirier Godard
- Eviter l'implantation des bâtiments agricoles sur les lignes de crête
- Etablir des ceintures vertes, constituées de haies d'essences locales mélangées, bosquets, jardins, vergers... notamment lors des nouvelles urbanisations pour pérenniser les silhouettes paysagères
- Valoriser les entrées de village via des aménagements paysagers (fleurissement du bourg, de la Belle-côte et de Bléry au niveau des panneaux d'agglomération)
- Veiller à des formes urbaines et architecturales s'insérant dans un environnement bâti constitué et tenant compte des caractéristiques du bâti ancien

4. Maintenir l'activité agricole

- Préserver l'espace agricole et ses ressources
- Affirmer la présence des exploitations agricoles et préserver leur fonctionnalité dans l'esprit d'une bonne cohabitation pour tous

B. Définir la politique de l'habitat sur le territoire

1. Enrayer le déclin démographique par le renouvellement du parc de logements :

- Croissance démographique recherchée de 10%
- Accueil de 60 habitants d'ici 15 ans
- Besoin d'une vingtaine logements

2. Définir une politique d'urbanisation structurante pour l'organisation du territoire

- Priorisation du développement de l'urbanisation sur les espaces bâtis accueillant déjà une part importante de la population, soit le bourg et le hameau de la Belle-Côte
- Densification maîtrisée sur les autres hameaux (maintien global des enveloppes existantes...)

3. Définir une politique d'urbanisation soucieuse de la capacité des équipements et du fonctionnement local

- Permettre une urbanisation nouvelle pour maintenir l'optimisation des équipements scolaires
- Permettre une urbanisation nouvelle tenant compte de la localisation et des capacités des équipements de gestion de l'eau (assainissement...)

B. Définir la politique de l'habitat sur le territoire

4. Définir une politique d'urbanisation non consommatrice d'espaces agricoles et naturels

- *Densifier les espaces situés dans l'enveloppe urbaine existante des bourgs et des hameaux pour penser aux générations futures en évitant le mitage du territoire (utilisation prioritaire des espaces de dents creuses et/ou de divisions parcellaires, utilisation des secteurs de projet situés au sein de l'enveloppe urbaine),*
- Identifier les corps de ferme pouvant à court terme évoluer

5. Définir une politique d'urbanisation permettant de diversifier le parc de logement

- Favoriser la venue de primo-accédants pour rajeunir la population et pérenniser le fonctionnement de l'école
- Développer une offre de logement social dans le cadre d'une opération d'ensemble sur la Belle-côte, pouvant comprendre également du logement adapté aux personnes âgées et à mobilité réduite (logique de rencontre intergénérationnelle)

6. Penser l'évolution des équipements du quotidien et services en lien avec la politique d'urbanisation, notamment :

- Créer des espaces de jeux sur la Belle-Côte et le bourg
- Mettre en place l'aire sportive au sein de la zone d'équipements scolaire et sportive
- En lien avec l'intercommunalité, poursuivre les *politiques en cours* pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (service à la personne, assistance....)
- Encourager le développement des services à la personne (AM – santé...)

C. Préserver l'environnement

1. Stopper la consommation sur les espaces agricoles et naturels

- Empêcher l'étalement urbain sur les franges extérieures agricoles et naturelles
- Tendre vers une densité supérieure à celle constatée ces dix dernières années dans le tissu urbanisé (tendance de 12 logts/ha recherchée en moyenne)
- Favoriser le développement de l'urbanisation au sein du tissu urbanisé à hauteur d'au moins 50% de l'objectif de logement projeté

2. Préserver les éléments constitutifs de la trame verte et bleue et œuvrer à sa restauration à l'échelle du grand territoire

- Prendre en compte le contexte patrimonial naturel existant (Natura 2000)
- Affirmer la préservation et la fonctionnalité des grands espaces boisés du territoire
- Préserver le réseau hydraulique existant (mares, fossés...)
- En lien avec la profession agricole, inciter à la restauration des continuités écologiques via la replantation sur la commune et/ou le maintien des prairies et/ou la requalification de fossés
- Réfléchir en lien avec Ménéville à la restauration du chemin le long de la voie SNCF et favoriser son aménagement paysager

C. Préserver l'environnement

3. Renforcer le rôle de la biodiversité en milieu urbanisé

- Préserver la biodiversité existante en protégeant les micro-habitats (vergers, haies, mares, arbres, jardins denses...)
- Favoriser la protection des vastes espaces plantés ou naturels (vergers, prairies, espaces jardinés) au sein du tissu urbanisé
- Enrichir la biodiversité en milieu urbain en favorisant l'utilisation d'essences locales et en incitant à la plantation dans les nouvelles opérations

4. Préserver les ressources naturelles et limiter les risques

- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Chercher des solutions alternatives à la gestion pluviale dans les parcelles privées
- Encourager les bonnes pratiques agricoles pour éviter les ruissellements
- Œuvrer au bon entretien du rû de Bléry pour éviter les inondations

D. Accompagner cette politique de l'habitat par une offre plus globale

1. Permettre l'ancrage et le développement des activités économiques

- Maintenir et développer le tissu artisanal et commercial
- En lien avec les initiatives privées et le fonctionnement scolaire, valoriser les travaux artistiques et créatifs des artisans locaux
- Favoriser le fonctionnement des commerces ambulants sur le territoire type petit marché local
- Protéger l'activité agricole
- Encourager le développement des produits en vente directe en informant les consommateurs sur les circuits courts existants à l'échelle de l'intercommunalité

2. Prévoir l'évolution numérique du territoire

- Permettre la desserte des communications numériques dans les projets d'aménagement
- Faciliter l'accès à l'information et les pratiques de télétravail sur le territoire et participer à la réduction des émissions des GES

D. Accompagner cette politique de l'habitat par une offre plus globale

3. Favoriser la (re)découverte du territoire et développer le rôle du tourisme sur la commune

- En lien avec l'intercommunalité: Utiliser et préserver les chemins ruraux existants pour favoriser la découverte des paysages agricoles et naturels du territoire en accord avec le fonctionnement agricole existant. Il s'agit de :
 - Valoriser les sentiers existants et créer des itinéraires de promenade favorisant des liaisons entre hameaux et vers les communes voisines,
 - Réfléchir au développement de points d'arrêt et de mise en place de bancs ou espaces de pique-nique
 - Travailler à un jalonnement de panneaux d'information harmonisé avec les autres communes
 - Favoriser un balisage adapté

E. Tendre vers une amélioration de la mobilité

1. Inciter à d'autres pratiques pour les déplacements

- Améliorer les pratiques de déplacement doux en :
 - Revaloriser les cheminements existants pour améliorer les liaisons entre le bourg et les hameaux
 - Réhabiliter, entretenir et accompagner par des petites haies les anciennes sentes en cœur de bourg (sente de la Prévôté et ruelle aux Fresnoy)
 - Valoriser le chemin de la fontaine l'Alouette permettant l'accès au moulin de la Taupe
- Sensibiliser et informer sur les pratiques alternatives en mairie pour favoriser les déplacements des habitants vers les équipements, gare et structures de services ou de commerces
 - auto-partage, co-voiturage...
- Réserver des emprises de stationnement pour le co-voiturage sur le parking de la salle des fêtes

2. Améliorer le stationnement et éviter l'encombrement du domaine public

- Amélioration du stationnement aux abords de la mairie
- Réfléchir à revaloriser le stationnement devant l'église
- Prévoir le stationnement à l'intérieur des emprises privées

3. Gérer la circulation induite par les pratiques en milieu rural

- Réduire la vitesse et limiter les nuisances sonores au niveau de la RD à la Belle-Côte et au niveau du bourg via des aménagements de sécurité routière

Commune de Boissy-Mauvoisin
Plan Local d'Urbanisme
Projet d'Aménagement
et de Développement Durables

A. Maintenir la qualité de vie du village

-  Avoir une politique de préservation des emblèmes locaux
-  Créer des lieux de convivialité et du lien social
- Protéger la qualité paysagère et architecturale
 - Maintenir les points de vue paysagers
 - Maintenir l'écran boisé du Poirier Godard
 - Valoriser les entrées de village
-  Maintenir l'activité agricole :
 - Affirmer la présence des exploitations
 - Préserver l'espace agricole

B. Définir la politique de l'habitat

-  Enrayer le déclin démographique par le renouvellement du parc de logement
 - Une urbanisation concentrée sur le bourg et la Belle-Côte
 - Une diversification du parc de logement
-  Penser l'évolution des équipements

C. Préserver l'environnement

-  Stopper la consommation sur les espaces agricoles et naturels en maintenant la tâche urbaine existante
-  Préserver les éléments constitutifs de la trame verte et bleue et oeuvrer à sa restauration
-  Prendre en compte le contexte naturel patrimonial existant
-  Préserver les ressources naturelles et limiter les risques, en particulier autour du rû de Bléry

D. Accompagner cette politique de l'habitat par une offre plus globale

- Permettre l'ancrage et le développement des activités économiques locales
- Prévoir l'évolution numérique du territoire
-  Favoriser la (re)découverte du territoire

E. Tendre vers une amélioration de la mobilité

-  Améliorer le stationnement aux abords des équipements
-  Réserver des emprises pour le co-voiturage
- Améliorer les déplacements doux

